IVRY

NL/EGS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE MAURICE THOREZ (R.D.156A)
PLACE DE LA REPUBLIQUE (R.D.154)
AVENUE GEORGES GOSNAT (R.D.154)
RUE GASTON CORNAVIN (V.C.)
RUE ROBESPIERRE (R.D.223A)
AVENUE DU GENERAL LECLERC (R.D. 154)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Maurice Thorez par les entreprises Jean Lefèbvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine et SIGNATURE – ZA des Luats – 8 rue de la Fraternité – 94354 Villiers-sur-Marne agissant pour le compte du Département du Val-de-Marne – Service Territorial Ouest – D.T.V.D – 100 avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif (réfection du revêtement de chaussée sur le tronçon compris entre la Place de la République et l'avenue du Général Leclerc),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie et celles alentours nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du 22 août 2022 à 8 heures jusqu'au 26 août 2022 à 17 heures :

- > <u>avenue Maurice Thorez</u>, sur le tronçon compris entre la Place de la République et l'avenue du Général Leclerc :
- interdiction de stationner
- neutralisation de la chaussée, du stationnement et de la bande cyclable :
 - o interdiction de circuler à tous les usagers y compris aux cyclistes
 - o déviation de la circulation par l'avenue Danielle Casanova et la rue Louis Bertrand
- maintien du cheminement des piétons sur les trottoirs
- neutralisation des traversées piétonnes à l'avancement du chantier : les piétons seront déviés par les traversées existantes.
 - Place de la République :
- neutralisation d'une partie de la chaussée
- rue barrée pour la circulation générale dans le sens rue Marat vers avenue Maurice Thorez au niveau du carrefour formé avec la rue Marat, celui-ci restant libre,



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 lvry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- > <u>avenue Georges Gosnat</u>, sur le tronçon compris entre l'avenue Danielle Casanova et la place de la République :
- installation de pré-barrages
 - o au carrefour formé avec l'avenue Danielle Casanova
 - o au carrefour formé avec la rue Gabriel Péri
- rue barrée pour la circulation des bus dans leur couloir réservé dans le sens rue Gabriel Péri vers avenue Maurice Thorez au niveau du carrefour formé avec la rue Gabriel Péri, celui-ci restant libre : les bus seront déviés sur la file de circulation générale
 - > rue Gaston Cornavin:
- interdiction de tourner à gauche en direction de l'avenue Maurice Thorez au carrefour formé avec la Place de la République : seul le mouvement « tout droit » est autorisé
 - > rue Robespierre
- interdiction d'aller tout droit en direction de l'avenue Maurice Thorez au carrefour formé avec la Place de la République : seul le mouvement de « tourne-à-droite » est autorisé
 - > avenue du Général Leclerc :
- neutralisation du stationnement côté impair sur 50 mètres en amont du carrefour formé avec l'avenue Maurice Thorez, pour y installer les véhicules de chantier.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité des entreprises chargées des travaux.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP.
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable de S^{ce} Territorial Ouest D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société Jean Lefèbvre 20 rue Edith Cavell 94400 Vitry-sur-Seine
- SIGNATURE ZA des Luats 8 ruc de la Fraternité 94354 Villiers-sur-Marne

FAIT EN MAIRIE, le 7 9 1111 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service

PUBLIE SUR ivry94.fr LE 1 AGG 2022 Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

